

Compte-rendu de l'assemblée constituante du Conseil de Quartier du Chaperon Vert du 28 septembre 2006

Ordre du jour :

Election du 2^{ème} collège du Conseil de Quartier.

Préambule :

Une vingtaine de personnes étaient présentes.

La séance a été ouverte à 20h40 et s'est terminée à 22h30.

Patrick Daudet et Sophie Guillemain ont animé la réunion.

Sébastien FIVAZ est l'agent de développement référent sur le quartier, il s'est chargé de l'élaboration de ce compte-rendu.

I. Présentation des Conseils de Quartier.

ORIENTATIONS

Le 27 mars 2003, le Conseil Municipal adoptait à l'unanimité un texte d'orientation portant sur le développement de la démocratie locale

Il comprend trois parties :

1. La vie de l'assemblée locale et des établissements publics.
2. Les relations entre élus, associations et citoyens.
3. La démocratie directe et la participation.

Le texte adopté par le Conseil Municipal préconise :

[...] la création de collectifs de quartier, composés pour une part, à l'image des Conseils de Quartier [Loi dite "démocratie de proximité"] et pour une autre de représentants désignés indépendamment du Conseil Municipal.

Leurs missions principales sont les suivantes :

- Émettre un avis, visé par le Conseil Municipal, sur toutes les délibérations concernant le quartier
- Participer à l'élaboration du budget de la ville
- Chaque instance établit son règlement intérieur avec une partie commune à tous les quartiers et une partie spécifique. La partie commune fixe les droits et responsabilités des instances de quartier
- Des moyens propres de fonctionnement sont alloués à ces instances pour qu'elles puissent librement travailler et communiquer. Des partenariats financiers sont recherchés entre la ville, Les bailleurs et d'autres... permettant la réalisation de projets à l'instigation des habitants.

OBJECTIFS

Rappelons les objectifs fixés par le Conseil Municipal :

- Impulser et dynamiser la vie de chaque quartier.
- Favoriser une participation permanente des populations.
- Encourager toute initiative de pratiques démocratiques.

COMPOSITION

Il existe sept quartiers : Centre ville, Chaperon vert, Gabriel Péri, Plateau Mazagan, Reine Blanche, Val de Bièvre, Victor Hugo.
Chaque quartier est doté d'un conseil du même nom.



Ces conseils ont essentiellement un rôle d'animateur de la vie démocratique du quartier

- La mise en place des conseils des quartiers s'effectue au cours d'une assemblée constituante à l'issue de laquelle un collectif de la vie citoyenne et démocratique du quartier est créé.
- Ce collectif est composé de quinze membres répartis en deux collèges, selon la proportion 1/3 et 2/3.
- * Le premier collège de cinq membres est constitué des acteurs du quartier.
- * Le second collège de dix membres est élu par l'assemblée constituante.
- * Le collectif se dote d'une direction collégiale de trois membres qui est constituée en respectant la portion 1/3, 2/3 des deux collèges.

COMPETENCES ET RESPONSABILITES

Les pouvoirs et responsabilités des conseils de quartier sont définis ainsi :

1. Concertation et animation de la vie locale
2. Les projets et propositions
3. Les avis (le Conseil de Quartier est consulté par le Conseil Municipal)

La place de l'enfance : permettre l'expression des enfants

- * Le collectif de la vie citoyenne et démocratique du quartier est désigné pour une période d'un an
- * Les réunions des conseils de quartier, auxquelles sont invités tous les habitants du quartier, ont lieu au moins trois fois par an.
- * Une conférence annuelle convoquée par le maire réunit les conseillers municipaux et les conseils de quartier pour :
 - établir un rapport d'activité ;
 - débattre des grands projets de ville ;
 - proposer des orientations de travail pour l'année à venir.

MOYENS

Les moyens humains

Le service des antennes de quartier est chargé d'assister les conseils de quartier. Un agent de développement social est en relation avec la direction collégiale du conseil de quartier constituée de trois membres du collectif de la vie démocratique et citoyenne.

Les moyens financiers

Le Conseil Municipal décide d'une enveloppe budgétaire destinée au bon fonctionnement des conseils de quartier et à la réalisation des projets proposés.

Les moyens matériels

La ville mettra à la disposition du collectif un lieu permettant de se réunir, de travailler et de communiquer.

II. LE DÉBAT

Stationnement et déplacement :

- Qu'en est-il du stationnement rue Dedouvre, les mamans avec des poussettes ne peuvent pas passer ?

Réponse : Les élus rappellent que l'objet de la rencontre de ce soir est l'élection du deuxième collègue du Conseil de Quartier et que ces questions pourront être soulevées lors des rencontres du Maire dans le quartier la semaine prochaine.

- Pourquoi la navette ne s'arrête pas près du cimetière ?

Réponse : Il y a un comité d'usagers de la navette qui a été créé, ces questions ont été soulevées. Des négociations sont en cours pour essayer de faire évoluer le marché avec la RATP mais cela risque de prendre quelques mois.

Vote et projet ANRU :

Il y a eu un vote sur le projet ANRU mais quand est-il du projet ?

Réponse : Le vote du projet ANRU est le résultat d'un souhait très fort des deux maires. C'est le seul projet ANRU en France où il y a eu un vote préalable. L'assemblée délibérante de l'ANRU s'est positionnée sur 200 quartiers nouveaux, dont celui du Chaperon Vert en juillet. Celui-ci a été retenu. Maintenant, les techniciens travaillent sur les modalités des projets et leurs financements. On ne connaît pas l'engagement de chacun des partenaires (Etat, Région, Conseil Général...), mais les premiers financeurs resteront les locataires, leur participation via les loyers et impôts correspondent en effet à une part importante du coût des projets..

Relation entre le Conseil de Quartier et d'autres institutions :

- Le Conseil Municipal doit-il accepter tous les projets des conseils de quartiers ? Le Chaperon Vert est un quartier intercommunal, est-ce qu'il y a aussi des conseils de quartier sur Arcueil ? Les gens du « Chap » sont du « Chap » et pas d'Arcueil ou de Gentilly !

Réponse : Les conseils de quartier ne doivent pas s'empêcher de travailler avec d'autres conseils de quartier. Vous pouvez consulter le Conseil de Quartier du Plateau ou du 162. Au même titre, il y a des conseils de quartier à Arcueil, rien n'empêche de le consulter, comme la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre. Il faut même favoriser ce travail commun !

Le Conseil Municipal n'est pas obligé d'accepter ce qui se passe dans le Conseil de Quartier, comme par exemple, si une proposition est hors la loi. Le Conseil Municipal a été élu, il est garant des projets sur la ville et c'est donc lui qui délibère.

Composition et fonctionnement du Conseil de Quartier :

- Est-ce que le nombre de 10 personnes pour ce collège peut évoluer dans le temps (à 30-40 personnes) ?

Réponse : Pourquoi pas ! Débuter à 15 sera déjà bien ! Il faudra aussi gagner une certaine légitimité. D'autre part, lors de la conférence annuelle des conseils de quartier, il est important que chaque quartier soit à égalité par rapport aux autres dans la prise de décisions. Il y a donc nécessité d'équilibre entre les quartiers mais il ne faut pas se l'interdire.

- Quel va être le statut juridique du Conseil de Quartier ?

Réponse : Le Conseil de Quartier n'a pas de statut juridique, c'est un choix !

Il faut identifier physiquement la direction collégiale (3 membres) du Conseil de Quartier. Il faudra mettre en œuvre rapidement des projets pour motiver d'autres habitants. Ne pourrions-nous pas quitter les réunions formelles (avec tribune...) ? S'il y avait des jeunes dans la salle ce soir, ils auraient peur ! Il faut innover dans la démocratie participative !

Réponse : Il faut être vigilant à ces formes qui peuvent être repoussantes. Il ne faut pas que quelques-uns confisquent la parole et le pouvoir aux autres. Chaque Conseil de Quartier peut travailler différemment pour s'adapter.

- Quelle est la place de l'enfance dans la participation aux décisions du Conseil de Quartier ?

Réponse : Quand se finit l'adolescence et quand est-ce qu'on devient adulte ? C'est vous qui allez nous faire des propositions, il faut innover, inventer. Sous cette forme là, ce n'est pas ce qui permet aux jeunes de venir, il faut donc réfléchir à des formes de travail qui leurs conviennent. Ce serait une erreur de ne pas prendre leurs avis. On l'a noté pour qu'aucun Conseil de Quartier ne l'oublie.

- Comment s'élabore la constitution du collectif ?

Réponse : Y a-t-il des personnes dans la salle qui souhaitent faire partie du collectif ? Ensuite on votera pour en élire 10.

III. Composition du Collectif de la vie démocratique et citoyenne du quartier :

Membres du premier collège :

- Annie Garnier pour le comité Gentilléen des habitants du Chaperon Vert
- un membre du conseil d'école de la maternelle Jean Lurçat (en attente des élections)
- en attente d'une réponse de l'amicale des locataires
- en attente d'une réponse d'un commerçant et d'une entreprise

Membres élus du deuxième collège :

- Alain GUIBOUT
- Léon Christophe ÉTILÉ
- Frédéric HÉRITIER
- Fambis ANDÉLÉ
- Brigitte AKPAKI
- Alain VÉRONÈSE
- Adje FUMEY

Monsieur le Maire a rencontré les membres du collectif de la vie citoyenne et démocratique du quartier le mardi 3 octobre à 19h30.

Lors de cette rencontre, Mlle Sylvie DELSART a souhaité s'impliquer dans le deuxième collège. Le collectif a donc décidé d'accepter sa candidature qui sera soumise au vote lors de la prochaine assemblée du Conseil de Quartier, compte-tenu du fait qu'il reste encore trois places à pourvoir dans le second collège.

La prochaine rencontre du collectif de quartier a été fixée au **mercredi 11 octobre à 19h30** à l'antenne de quartier du Chaperon Vert.